

La lettre de l'UFMASS

Décembre 2019



UNION FRANÇAISE
DE MÉDECINE D'ASSURANCE
ET DE SÉCURITÉ SOCIALES

ÉDITO

2019 se termine et cela nous amène à « jeter un coup d'oeil dans le rétro ».

Ce fut un dernier semestre riche pour l'UFMASS et son équipe. Notre Assemblée générale fut l'occasion d'accueillir un nouveau membre, Pascal PFISTER, au sein du Conseil d'Administration.

Un Conseil de l'UEMASS, que nous avons organisé à Paris, nous a amené à recevoir nos partenaires européens. Nous avons pu vivre un temps fort, entre autres, lors du Comité scientifique avec 4 intervenants. Enfin la participation de plusieurs de nos membres à la Conférence Européenne de Santé publique, qui s'est tenue à Marseille, a réuni un public de professionnels nombreux avec lesquels les échanges furent intéressants.

Vous trouverez dans ce numéro un résumé de l'intervention de Anne Buchet, sur les 5 priorités de la DG Santé de l'UE, pour ce nouveau mandat de 5 ans.

L'appel à communication de l'UEMASS pour le congrès de Bâle de septembre 2020 a permis à plusieurs médecins-conseils de soumettre leurs communications. Nous les remercions vivement.

Si vous souhaitez, en tant que praticiens-conseils, vous investir dans notre association dans son action et ses projets, merci de remplir le bulletin d'adhésion. Vous êtes les bienvenus !

Nous vous souhaitons de belles fêtes. Et au plaisir de vous retrouver en 2020.

Le Conseil d'Administration de l'UFMASS
et sa Directrice de Projet

<https://www.eumass.eu/fr/>



L'UFMASS ET SON ÉQUIPE

Le 10 octobre 2019 s'est tenue l'Assemblée Générale de l'UFMASS à Paris. Ce fut l'occasion d'élire le CA et son Bureau :

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	BUREAU
Nadine AGOSTI	Présidente	Membre
François LATIL	Vice-Président en charge des questions scientifiques	Membre
Pascal NICOLLE	Vice-Président	Membre
Pascal PFISTER	Secrétaire	
Marie-Hélène BOST	Trésorière	
Martine GOUELLO	Présidente d'honneur	

LES POINTS FORTS DE L'AG DU 10 OCTOBRE 2019

Approbation à l'unanimité du rapport moral de la Présidente, N. Agosti.

F. Latil a participé à une enquête sur le transfert de tâches, pour le compte de la Commission européenne ; disponible sur le site de l'UEMASS <https://www.eumass.eu/wp-content/uploads/2019/03/Report-1-2019-1.pdf>

On y découvre que le Royaume-Uni fait appel à des infirmières en lieu et place des médecins-conseils et que dans les pays scandinaves, c'est un cadre qui attribue les invalidités sur pièces... La France se rapproche de la Hollande qui rencontre les mêmes problèmes d'effectifs de médecins-conseils. Les infirmières y sont utilisées dans les mêmes conditions. Le CSAM est une spécificité française qui a été appréciée lors de sa présentation au sein du dernier meeting de l'UEMASS à Bruxelles et il pourrait faire l'objet d'une communication en séance plénière au congrès de Strasbourg.

M. Benarab Attou travaille à l'enrichissement de la version française du site de l'UEMASS <https://www.eumass.eu/fr/>

Présentation dans plusieurs langues du système français d'assurance maladie par le CLEISS https://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_france/an_1.htm



ACTIVITÉS DE L'UEMASS

Du 10 au 12 octobre l'UFMASS a eu le plaisir d'accueillir à Paris des membres de l'UEMASS pour la réunion du Bureau exécutif, les réunions des groupes de travail, la réunion du Comité scientifique et la tenue du Conseil d'Administration.

Le Comité scientifique fut un moment riche, avec au programme :

- Le message d'ouverture par le professeur Olivier LYON-CAEN - médecin-conseil national à la Cnam

• 4 COMMUNICATIONS DE :

→ Ayden TAJAHMADY, médecin-directeur-adjoint à la Direction de la stratégie, des études et des statistiques de la Cnam. Diplômé de la London School of economics.

« Value of insurance claim data for risk management in mental health »

→ Agnès DUMAS, sociologue - ECEVE-INSERM - Univ. Paris-Diderot

« Return To Work after breast cancer : the CANTO survey ; preliminary results from the ASCO »

→ Jean-Baptiste FASSIER, médecin - Hospices Civils de Lyon, univ. Claude Bernard Lyon 1

« Work disability prevention in France; organisational and political challenges »

→ Regina KUNZ, médecin, diplômée de l'académie de médecine d'assurance de l'Université de Bâle, Suisse

« The reproducibility of psychiatric evaluations of work disability »



Les membres du Conseil d'UEMASS, accueillis par l'UFMASS, lors de leur réunion du 12 octobre 2019 à Paris.

CONGRÈS

Le congrès, qui se tient tous les deux ans avec un tour des pays membres pour l'organisation, est un moment important pour les membres de l'UEMASS / UFMASS .

Il permet à tous les membres de se réunir pour présenter des travaux, des expériences novatrices et de maintenir vivace le réseau de pairs (travaillant dans le champ de la Sécurité sociale majoritairement) autour d'échanges de bonnes pratiques.

PROCHAIN CONGRÈS 2020 BÂLE (SUISSE)

 LE CONGRÈS 2022 DE L'UEMASS aura lieu à STRASBOURG.

Il sera organisé par les Belges et les Français (UFMASS).



EUMASS Congress 2020
17-19, September 2020
Congress Center Basel, Switzerland

Save the Date

Topic
Science and practise in the field of insurance medicine – present and future challenges in the european and swiss context

Participants
Physicians, medical advisers, researchers and other professionals involved in the field of insurance medicine, social security issues, law issues and the return-to-work-process

Co-Organisers
 Swiss Insurance Medicine
 Cochrane Insurance Medicine

www.eumass-2020.eu



LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS INTÈGRENT LE RÉGIME GÉNÉRAL Quelques précautions d'emploi...

Le rattachement des travailleurs indépendants (TI) à la Cnam va s'effectuer en début d'année 2020. La protection sociale dont ils disposent est rustique mais efficace. Il existe cependant des spécificités qu'il est bon de connaître, notamment chez les TI artisans et commerçants qui constituent une population fragile. Certains de vos automatismes doivent être révisés. « À revoir dans un an » - « dans 6 mois » : à consommer avec modération. En effet, dans 6 mois, un TI a de fortes chances de perdre ses clients et contrats, et d'épuiser ses réserves financières. Si le patient se radie, il perd ses droits à l'invalidité au bout d'un an. Mais c'est le seul moyen d'arrêter de payer ses cotisations qui sont dues même en arrêt de travail...

De ce fait, vous ne verrez que les TI prévoyants et bien organisés. Les autres disparaissent des écrans radars avant d'avoir vu un médecin-conseil. Ce sont les facteurs de risques professionnels (voir tableau) qui conditionnent le pronostic et non la pathologie : un peintre travaillant seul, opéré d'un canal carpien compliqué, a plus de risque de désinsertion socio-professionnelle (DSP) qu'un hôtelier greffé du foie, qui continuera à faire gérer son entreprise par sa famille.

Il faut donc essayer de stabiliser le plus tôt possible les patients, soit en reprise du travail, soit en activité réduite. L'invalidité partielle est une formule facile à mettre en place chez le TI - c'est lui l'employeur ! Elle permet au patient de reprendre le travail à temps réduit, de refuser des chantiers, ou de payer un salarié, pour l'assister. Votre mission est de permettre à des patients usés à partir de 55 ans, parce-qu'ils ont commencé à travailler jeunes, de poursuivre une activité, mais à un rythme moins soutenu grâce à une aide financière ou physique. Vous êtes donc, à titre principal, en mode accompagnement.

Les facteurs de risque des TI peuvent être répartis en 3 groupes.

FACTEURS STRUCTURELS

- Le paiement de cotisations en arrêt de travail.
- L'absence de droits au chômage.

FACTEURS CONJONCTURELS

- La bascule informatique du SSI au régime général comporte un risque des pertes de données.
- Le flux du contrôle des patients en arrêt maladie sera ralenti puis interrompu entre octobre 2019 et mars 2020 ce qui entraînera un déstockage de printemps et un retard dans les avis médicaux.

FACTEURS PERSONNELS

- Statut de société en entreprise individuelle.⁽¹⁾
- Travaille seul sans salarié, ni associé = micro-entreprise ; (2 patients sur 3).
- Vit seul (ou pas d'autre revenus du foyer)
- Absence d'assurance privée complémentaire et / ou de réserves financières.
- Pas de possibilité de sous-traitance de l'activité.
- Auto-entrepreneur exclusif.
- Erreur de recouvrement en cours.
- Radiation avant la prescription des arrêts de travail.
- Déclaration d'AT/MP.⁽²⁾
- Méconnaissance de la réglementation.⁽³⁾

Ces facteurs doivent être dépistés tôt et guider la convocation. Ils permettent de dépister les cas où la durée de survie de l'entreprise pourrait être inférieure à la date de stabilisation du patient. Il faut savoir qu'à 120 jours d'arrêt de travail, un patient sur deux déclare avoir besoin d'une aide financière. Auxquels il faut ajouter ceux qui ne demandent pas, par fierté. Une autre culture... Ready for impact ?

Dr François Latil
SSI - Vice-président de l'UEMASS

⁽¹⁾ - Les autres statuts : EURL, EURL et SASU protègent mieux le patrimoine personnel.

⁽²⁾ - Les TI ne sont pas couverts par ce risque mais une déclaration constitue un signal de DSP.

⁽³⁾ - En 2015, 10 % des TI ignoraient l'existence des indemnités journalières.



LE CONGRÈS EUROPÉEN DE SANTÉ PUBLIQUE / EUPHC A Marseille du 20 au 23 novembre 2019

La **Direction Générale Santé et Sécurité Alimentaire de la Commission Européenne** (DG Santé l'une des plus puissantes), fait travailler 750 personnes.

Elle regroupe 4 Agences :

- **SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**
- **SURVEILLANCE ÉPIDÉMIOLOGIQUE**
- **MÉDICAMENT**
- **ENREGISTREMENT DES SEMENCES.**

La DG Santé a des rôles de prévention, de contrôle, de gestion de crises, de traçabilité de l'alimentation et des produits de santé.

Sa directrice générale, **Mme Anne BUCHER**, Française, a développé en plénière les 5 priorités du mandat de la nouvelle Commission de l'UE :

- Lutter contre le recul du taux de vaccination dans l'Union et particulièrement en France suite à l'effet du discours antivax.
- Affronter le développement de la résistance aux antibiotiques, pas seulement du fait des prescriptions médicales mais aussi due à leur usage important dans l'élevage et à leur rejet dans l'environnement.

- Développer un nouveau plan anti-cancers sur tous les fronts car 40 % des cancers seraient évitables.

Objectif : faire baisser leur poids, les cancers étant la 2^{ème} cause de décès en Europe après les risques cardio-vasculaires.

- Améliorer l'indépendance concernant plusieurs molécules médicamenteuses qui ont tendance à manquer régulièrement ou à devenir de plus en plus coûteuse du fait de leur rareté sur la planète parce que produites dans un nombre réduit de pays, rendant les autres et les Européens dépendants.

Les Etats membres veulent trouver des réponses européennes. Les médicaments innovants sont très chers et certaines industries pharmaceutiques ne veulent pas les commercialiser dans des pays où leurs prix sont bas. Le modèle économique doit changer pour ce secteur pour rendre le marché européen attractif.

- Créer un espace européen de données de santé, lié aux big data : faciliter son accès aux chercheurs tout en sécurisant l'utilisation des données qui sont personnelles, sans possibilité de commerce de ces fichiers.

Un beau programme dont nous pourrions suivre la mise en œuvre.



Pour être adhérent, merci de remplir le formulaire suivant :

NOM PRÉNOM

FONCTION ORGANISME

ADRESSE MAIL

Adresser un chèque avec pour objet « cotisation UFMAS » à :

COTISATION ANNUELLE

20 €

MARIE-HÉLÈNE BOST - trésorière
DRSM Aquitaine et Centre Ouest
80, Avenue de la Jallère - BP 250
33028 Bordeaux Cedex

Ou écrire à : marie-helene.bost@assurance-maladie.fr